

COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Séance n°4 du 14 septembre 2022

Délibération n°DEL2022140906

Objet : modification du plan de financement de la délibération n°DEL2022250505 : création d'un évènement autour du végétal.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 24
Nombre d'excusés : 10
Nombre d'absents : 6

Le quatorze septembre 2022 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Chenon le 9 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : M. TESSIER Jean-Luc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – Mme BERNARD Anne-Marie – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie – M. VIDAL Laurent – Mme LAMAZIERE Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis – M. PANTIER Jean-Marie – Mme TEILLET Anne – Mme ROCHE Nadine – M. BAUDRILLART Agnès – M. GUYON Jean-Guy

Étaient excusés : M. DE LUSTRAC Jean-Marc - M. COMBAUD Renaud - Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique – M. BEAU Jacques.

Étaient absents : M. RAINETEAU Jean – Mme BERNARD Marie-Dominique.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : M. POINSET Cyril – M. BASTIER Thierry – M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert – M. STYNS Guy – M. JOBIT Jean-François – Mme CREMOUX Christine – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Claudy.

Étaient excusés : M. JOURDAN Pascal-Olivier - M. DUPUIS José – M. GEOFFROY Fabrice – M. VIEYRES-TEILLET Huguette – M. BŒUF Pascal.

Étaient absents : Mme ASHBOLT Louisa – Mme BELLANGER Catherine – M. FORT Jean-Paul – Mme GUILLONNEAU Séverine.

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N°DEL2022250505 :
CRÉATION D'UN ÉVÈNEMENT AUTOUR DU VÉGÉTAL :**

Le président informe les élus que le dossier de demande de subvention pour les florales d'automne a été transmis au Département et qu'il a été soumis pour avis aux élus de la commission référente à ce sujet. Le dossier doit ensuite être validé à la commission permanente de septembre.

Cependant, le Département nous demande s'il peut être envisagé que la participation des Communautés de communes soit plus importante ; soit 6000 € au lieu des 4000 €.

Le Président propose de modifier le plan de financement de la délibération n°DEL2022250505 prise en séance du 25 mai 2022 créant l'évènement autour du végétal de la manière suivante :

AR Prefecture

016-200050094-20220914-DEL2022140906-DE
Reçu le 21/09/2022
Publié le 21/09/2022

- Département de la Charente : 6 000 €
- Communauté de communes de Cœur de Charente : 3 000 €
- Communauté de communes Val de Charente : 3 000 €
- SIAEP de St Fraise : 2 000 €
- Emplacements : 4 000 €

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2022250505, créant l'évènement autour du végétal,

Après avoir entendu la proposition du Président, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la modification du plan de financement de la délibération créant l'évènement autour du végétal de la façon suivante :
 - Département de la Charente : 6 000 €
 - Communauté de communes de Cœur de Charente : 3 000 €
 - Communauté de communes Val de Charente : 3 000 €
 - SIAEP de St Fraise : 2 000 €
 - Emplacements : 4 000 €
- **AUTORISE** le Président du PETR à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE